



## Arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> étape de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (R3)

*Projet*

du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 10, al. 3, de la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 14 décembre 2018<sup>3</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'ensemble extraordinaire de 1022 millions de francs est approuvé pour le financement des indemnités selon la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau versées pour la 2<sup>e</sup> étape de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

<sup>2</sup> Une contribution de 2 % aux coûts imputables pour la 2<sup>e</sup> étape de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône au titre de l'intérêt pour la protection des routes nationales selon la loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales<sup>4</sup> est approuvée.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Le crédit d'ensemble prévu à l'art. 1 est approuvé en sept étapes à raison des crédits d'engagement définis en annexe:

- a. un crédit individuel de 85 millions de francs est approuvé pour la réalisation de la première étape 2020–2025;
- b. les crédits des six étapes suivantes, pour un total de 937 millions de francs, seront approuvés par le Conseil fédéral.

<sup>2</sup> Des reports sont possibles entre les crédits individuels approuvés. Ces reports ne peuvent pas entraîner une augmentation d'un crédit individuel de plus de 10 %.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS 721.100

<sup>3</sup> FF 2019 1183

<sup>4</sup> RS 725.11

**Art. 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

*Annexe*  
(art. 2, al. 1)

## Crédit d'ensemble: vue synoptique

Description succincte	engagement, en francs
<b>Étape 2020–2025</b>	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication, MP I Viège; acquisitions de terrain préfinancées, mesures anticipées (MA)	85 000 000
<b>Étape 2026–2031</b>	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication, MP I Niederwald–Münster, mesures anticipées (MA)	112 000 000
<b>Étape 2032–2039</b>	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication	25 000 000
<b>MP I Chablais et Delta</b>	
Coûts de planification, travaux, mesures d'accompagnement agricole, acquisitions de terrain	274 000 000 32 000 000
<b>MP I Coude de Martigny et Trient–Nant de Drance</b>	
Coûts de planification, travaux, mesures d'accompagnement agricole, acquisitions de terrain	114 000 000 14 000 000
<b>MP I Sion–Vétroz</b>	
Coûts de planification, travaux, mesures d'accompagnement agricole, acquisitions de terrain	300 000 000
<b>MP I Sierre–Chippis</b>	
Coûts de planification, travaux, mesures d'accompagnement agricole, acquisitions de terrain	66 000 000
<b>Crédit d'ensemble</b>	<b>1 022 000 000</b>

